

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 21643
Numéro SIREN : 485 222 061
Nom ou dénomination : 180 GRAMMES

Ce dépôt a été enregistré le 30/09/2020 sous le numéro de dépôt 96959



2012700101

DATE DEPOT : 30/09/2020

NUMERO DE DEPOT : 2020R096959

N° GESTION : 2005B21643

N° SIREN : 485222061

DENOMINATION : 180 GRAMMES

ADRESSE : 23 RUE DE ST PETERSBOURG 75008 PARIS

DATE ACTE : 09/09/2020

TYPE ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire

OS B21643

180 Grammes

Société par actions simplifiée au capital de 5.000 euros
Siège social : 23, rue de Saint Pétersbourg- 75008 PARIS
RCS de PARIS : 485 222 061

Greffier du Tribunal
de commerce
Acte de dépôt

30 SEP. 2020

Sous le N°: 96939

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

(Réduction du capital social non motivée par des pertes – Article L 225-207 du code de commerce)

Le 9 septembre 2020 à Paris, à 10 heures

Les actionnaires de la société 180 GRAMMES SAS au capital de 5.000 euros ont tenu leur Assemblée Générale Extraordinaire après avoir été convoqués par le président.

Actionnaires présents :

M. Xavier BOTTERI demeurant 23, rue de Saint Petersbourg 75008 PARIS

M. Rodolphe POLIN, demeurant 4, rue de Castex 75004 PARIS

M. Sébastien CAPPIGNY préside l'assemblée. Il constate que l'ensemble des actionnaires présents ou se faisant représenter est propriétaire de 500.000 (cinq cent mille) actions, que le quorum exigé par les statuts est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

Conformément aux statuts, tous les actionnaires étant présents, l'assemblée s'est réunie sans délai.

Le président tient à la disposition des actionnaires les pièces suivantes le texte de la résolution soumise aux actionnaires.

Il rappelle que l'assemblée doit délibérer sur la question suivante : réduction du capital.

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport établi par le président, l'Assemblée Générale décide de réduire le capital pour le porter de 5.000 € (cinq mille euros) à 2.500 € (deux mille cinq cents euros).

L'Assemblée Générale décide que cette réduction de capital sera effectuée par voie de rachat des actions détenues par M. Xavier BOTTERI, en vue de leur annulation, selon les modalités fixées par l'article L. 225-207 du Code de commerce.

Le délai maximal pour procéder à cette acquisition est fixé à 3 (trois) mois.

XB JP MC
1

Cette réduction est justifiée par la nécessité de procéder à l'annulation d'une partie des actions en raison du fait que M. Xavier BOTTERI a souhaité se retirer du capital de la société et qu'il n'a pas été possible d'agréer un nouvel associé.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide que cette réduction de capital sera effectuée par l'annulation de 250.000 (deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 1 (un) cent d'euros chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier les statuts comme suit :

L'article 7 relatif au montant du capital social est rédigé ainsi :

« Le capital social est fixé à 2.500 € (deux mille cinq cents euros), divisé en 250.000 (deux cent cinquante mille) actions de 1 (un) cent d'euros de nominal chacune, toutes de même catégorie libérées entièrement et attribuées en rémunération de ses apports en numéraire à :

- *Monsieur Rodolphe POLIN : 250.000 actions »*

Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au président pour exécuter la présente décision et pour remplir les formalités de publicité exigées par la loi.

L'assemblée adopte cette résolution à l'unanimité.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10h30.

Il a été dressé le présent procès-verbal de tout ce qui précède.

Fait à Paris, le 9 septembre 2020

Les associés

M. Rodolphe POLIN

M. Xavier BOTTERI

Le Président

M. Sébastien CAPPIGNY